

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 14 décembre 2016

Monsieur Gaétan Barrette
Ministre de la Santé et des Services sociaux
Édifice Catherine-de-Longpré
1075, chemin Sainte-Foy, 15^e étage
Québec (Québec) G1S 2M1

Madame Francine Charbonneau
Ministre responsable des Aînés et de la Lutte
contre l'intimidation
Ministère de la Famille
425, rue Jacques-Parizeau, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 4Z1

Présidents-directeurs généraux des établissements de santé

**Objet : Forum sur les meilleures pratiques en CHSLD
Expertises professionnelles adaptées aux besoins des personnes
hébergées en CHSLD – Collaboration interprofessionnelle**

Mesdames,
Messieurs,

Durant l'automne 2016, quinze ordres professionnels de la santé et des services sociaux et le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) ont poursuivi une démarche déjà amorcée concernant la mise en œuvre d'une offre de soins et de services basée sur la collaboration interprofessionnelle et articulée autour du continuum de vie des personnes hébergées.

Les problématiques de santé qui ont un impact majeur sur les conditions de vie des adultes hébergés ont été ciblées. La compétence disciplinaire de chaque professionnel, ses connaissances des problèmes de santé et des réalités de la vie des personnes hébergées ainsi que l'organisation des soins, des services et du travail sont au cœur du processus d'amélioration de la sécurité et de la qualité des soins en CHSLD.

Le premier Forum sur les meilleures pratiques en CHSLD, tenu les 17 et 18 novembre derniers, ainsi que les différents thèmes abordés confirment ce que les ordres soutiennent solidairement, soit un modèle de pratique basé sur le continuum de vie de la personne hébergée, dans une approche de bienveillance et selon les pratiques démontrées efficaces, notamment l'approche collaborative qui inclut systématiquement le résident et ses proches. Bien sûr, l'approche collaborative et l'utilisation des meilleures pratiques cliniques impliquent que chaque membre de l'équipe intervienne selon son champ d'exercice et contribue à la prestation de soins en fonction de son expertise et des besoins spécifiques de chaque résident; toutefois, les engagements pris à la fin du forum par le ministre et les présidents-directeurs généraux des CISSS et des CIUSSS doivent être soutenus par des expertises autant cliniques que de gestion.

... 2

Les expertises cliniques existent dans chacune des disciplines des quinze ordres professionnels et d'autres ordres professionnels qui sont déjà mobilisés. C'est dans ce contexte que les ordres offrent au réseau de la santé leur soutien et leur contribution pour l'amélioration des soins et services en CHSLD, attente signifiée lors du Forum sur les meilleures pratiques. Le document joint, « **EXPERTISES PROFESSIONNELLES ADAPTÉES AUX BESOINS DES PERSONNES HÉBERGÉES EN CHSLD** » a donc pour objectif de proposer l'utilisation pertinente d'expertises professionnelles variées, selon les besoins spécifiques de chaque résident et de ses proches.

Pour ce faire, il propose les moyens pour mettre en œuvre les meilleures pratiques cliniques (bref résumé) qui touchent notamment :

- l'usage optimal des médicaments;
- les problèmes nutritionnels et de déglutition;
- les symptômes comportementaux et psychologiques de la démence;
- la gestion de la douleur;
- les soins de fin de vie;
- les troubles de la mobilité;
- les troubles anxieux dépressifs ainsi que l'isolement social;
- le soutien aux proches aidants;
- l'adaptation de l'environnement des usagers afin d'optimiser leur autonomie et d'assurer leur sécurité.

De plus, les ordres concernés par les soins et les services aux personnes hébergées considèrent que la collaboration interprofessionnelle efficace doit constituer la norme à respecter par leurs membres. À cet effet, ils s'engagent à entreprendre des travaux interordres qui ont pour but de soutenir leurs membres dans l'implantation d'une approche de collaboration interprofessionnelle et l'élaboration d'une pratique collaborative auprès des résidents des CHSLD et de leurs proches. Les travaux pourront porter, entre autres, sur les sujets suivants :

- la coordination de l'évaluation de la condition de santé de la personne hébergée en optimisant l'utilisation d'outils d'évaluation interdisciplinaire;
- la tenue de dossier clinique;
- la définition de modèles de formation continue interdisciplinaire;
- des collaborations en inspection professionnelle quant à la pratique collaborative.

Les outils développés, de même que l'identification des contributions cliniques des ordres professionnels à la prestation des soins et services en CHSLD, pourront certainement favoriser l'implantation de l'approche collaborative et interdisciplinaire qui a été confiée aux PDG des établissements de santé et de services sociaux lors du Forum sur les meilleures pratiques.






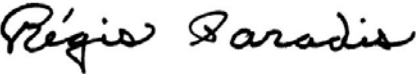
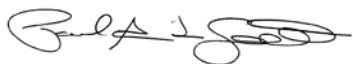

À cet effet, le rôle et les responsabilités de chaque professionnel selon son champ d'exercice dans le contexte spécifique des CHSLD, présentés dans le présent document, pourraient permettre notamment le développement de normes de consultation au professionnel concerné par les besoins du résident.









L'amélioration de la sécurité et de la qualité des soins en CHSLD implique un engagement de tous les intervenants concernés ; les quinze ordres professionnels ainsi que le RPCU offrent leur collaboration pour mettre en œuvre la nouvelle offre de soins et services en CHSLD en mettant à la disposition du réseau de la santé et des services sociaux leurs expertises professionnelles et les standards de qualité requis, qui intègrent systématiquement le résident et ses proches.

En plus du document joint, on peut trouver à l'adresse www.collaborationinterprofessionnelle.ca une description exhaustive des contributions des professionnels de la santé et des services sociaux à une prestation sécuritaire et de qualité des soins et services, de même que l'approche collaborative que les ordres professionnels s'engagent à développer. Vous remarquerez que vingt-huit ordres professionnels sont alors investis à l'égard du développement de la collaboration interprofessionnelle.

N'hésitez pas à communiquer avec nous lorsque sera venu le temps de coordonner la collaboration interprofessionnelle et de mobiliser les équipes à une organisation du travail efficiente.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Collège des médecins du Québec  Charles Bernard, président-directeur général	Ordre des dentistes du Québec  Barry Dolman, président
Ordre des ergothérapeutes du Québec  Alain Bibeau, président-directeur général	Ordre des hygiénistes dentaires du Québec  Diane Duval, présidente
Ordre des infirmières et infirmiers du Québec  Lucie Tremblay, présidente	Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec  Régis Paradis, président
Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec  Paul-André Gallant, président	Ordre des pharmaciens du Québec  Bertrand Bolduc, président

<p>Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec</p>  <p>Denis Leclerc, président</p>	<p>Ordre des psychologues du Québec</p>  <p>Christine Grou, présidente</p>
<p>Ordre des technologues professionnels du Québec</p>  <p>Alain Bernier, président</p>	<p>Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec</p>  <p>Guylaine Ouimette, présidente</p>
<p>Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec</p>  <p>Denis Pelletier, président</p>	<p>Ordre professionnel des diététistes du Québec</p>  <p>Paule Bernier, présidente</p>
<p>Ordre professionnel des sexologues du Québec</p>  <p>Nathalie Legault, présidente</p>	<p>Regroupement provincial des comités des usagers</p>  <p>Pierre Blain, directeur général</p>

/fs

Pièce jointe